

IPMR NEVERS

**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHÉRAPIE**

**INSTITUT DE FORMATION
EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE**



IPMR

IPMR de NEVERS

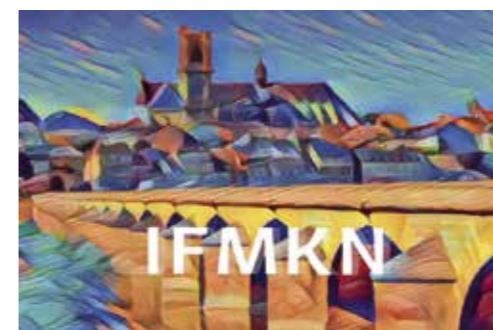
10, place du Général Pittié
58000 NEVERS

09 81 79 27 57

06 86 47 79 61

ipmr-nevers.fr

Octobre 2020 - Impression : Imp. SAVIARD



L'IPMR a pour mission de former des professionnels de la rééducation pour notre territoire et participe à la lutte contre la désertification médicale.

A travers ses deux instituts, elle prépare les étudiants aux métiers d'ergothérapeute et de masseur-kinésithérapeute.

En partenariat avec le labo de recherche et d'étude du mouvement de Nevers, elle participe à poursuivre la formation par un 3ème cycle basé sur la recherche innovante en biomécanique.

Qu'est ce qu'un ergothérapeute ?

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui exerce son métier dans les secteurs sanitaire et social. L'activité s'entend selon la définition du terme anglo-saxon "occupation" : groupe d'activités, culturellement dénommées, qui ont une valeur personnelle et socioculturelle et qui sont le support de la participation à la société .

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines, de manière sécurisée, autonome et efficace, et, ainsi, de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société.

Qu'est ce qu'un masseur-kinésithérapeute ?

Le masseur-kinésithérapeute est un professionnel qui intervient souvent suite à un traumatisme, ou à certaines difficultés, par exemple, respiratoires. Sur demande du médecin, il va pratiquer des soins dont les méthodes pourront varier en fonction de la pathologie, le tout en suivant un certain protocole. Il utilisera par ailleurs différents procédés tel que massages, soins en piscine, travail sur certains appareils, ultrasons... Le masseur-kinésithérapeute peut également intervenir dans des contextes plus particuliers comme le sport de haut niveau.

IFEN

34 places
5995 € l'année
Admission sur concours
Accueil de sportif
de haut niveau

IFMKN

25 places
6950 € l'année
Admission par PASS/LAS
Accueil de sportif
de haut niveau

Pourquoi nous choisir ?

- Parce que l'enseignement de proximité permet de lutter efficacement contre la désertification médicale
- Parce que cela passe d'abord par la formation de jeunes de notre territoire, (44% de nos étudiants sont originaires de la Nièvre et des départements limitrophes)
- Parce que nous ne touchons aucune subvention ce qui nous impose des frais de formation élevés sans pour autant avoir de gros moyen

Taxe d'apprentissage

L'IPMR, sous son numéro UAI 0581000X, est habilité à percevoir le solde des 13% de la taxe d'apprentissage.

Selon le décret du 27/12/19 relatif au solde de la taxe d'apprentissage, vous pouvez nous verser directement ces dépenses libératoires au titre du solde de la taxe d'apprentissage par :

- chèque à l'ordre de l'IPMR de Nevers
- par virement sur le compte **IBAN FR76 1480 6580 0072 0155 4809 734**
BIC AGRIFRPP848

avant le 31 mai 2021.

Nous vous établirons un reçu indiquant le montant versé et la date du versement.

Vous pouvez retrouver notre nom dans la liste des organismes éligibles à la taxe d'apprentissage sur le site www.prefectures-regions.gouv.fr.

Nous serons très heureux de vous offrir 5 jours de navigation avec notre bateau (dont l'équipement comprend 2 couchettes, une cuisine, 2 salles de bains et 2 toilettes) sur le canal du Nivernais ou le canal latéral à la Loire.

